



# Ifremer

■ **Objet :**

Demande d'expérimentation sur la zone de dépôts et réserves de Cancale Le Hock

**Avis Ifremer**

■ **Direction Départementale des Territoires et de la Mer (35)  
Délégation à la Mer et au Littoral  
Service GDAMR**

**35418 Saint-Malo cedex**

Dinard, le 11 février 2015

Vos réf. :

Nos réf. : LERBN.2015.Avis01DGJC

Affaire suivie par Daniel GERLA et Julien CHEVÉ

Madame,

En réponse au courriel du 21 janvier 2015 sollicitant l'avis de l'Ifremer à propos de la « demande d'expérimentation sur la zone de dépôts et réserves de Cancale Le Hock » (courriel en annexe 1), nous pouvons apporter les éléments suivants.

## DENSITE D'ELEVAGE

Cette nouvelle technique de stockage des huîtres avant commercialisation sur un dépôt en haut d'estran va entraîner une augmentation de la biomasse présente sur le site. Des pratiques courantes dans les périodes à fortes pressions (périodes de fin d'année) ont déjà entraîné des stockages surnuméraires (poches sur la tranche, « HLM » à poches...).

Cet accroissement du nombre d'huîtres en stabulation devrait être temporaire puisque le principe même des zones de dépôt est un stockage à court terme avant la mise sur le marché.

**Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère industriel et commercial

**Laboratoire Environnement littoral et Ressources aquacoles**

**Bretagne Nord**

**Station IFREMER Dinard**

CRESCO  
38 Rue du Port-Blanc  
BP 70 134  
35801 DINARD Cedex  
France

téléphone 33 (0)2 23 18 58 58  
télécopie 33 (0)2 23 18 58 50

**Siège social**

155, rue Jean-Jacques  
Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux  
Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 731 Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00  
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96  
<http://www.ifremer.fr>

**HYDRODYNAMISME**

D'après les plans fournis (annexe 2), les structures se trouvent à 30 cm du sol. Sur ces zones sujettes à l'envasement il semblerait indispensable de les surélever afin d'assurer une meilleure circulation d'eau.

**CONCLUSION**

En conclusion, l'Ifremer émet un **avis favorable** à l'expérimentation de cette nouvelle technique de stockage dans la mesure où celle-ci reste confinée aux zones de dépôt pour des poches en transit.

De plus, une surélévation des structures paraît indispensable afin d'assurer une circulation d'eau plus facile.

En souhaitant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, Madame, l'assurance de toute ma considération.

**Claire ROLLET**  
**Chef de Station Ifremer de Dinard**

**PIECES JOINTES**

- Courriel du 28 janvier 2015 : demande d'avis sur une demande d'expérimentation sur la zone de dépôts et réserves de Cancale Le Hock.
- Plans du prototype.

-----  
Copie interne Ifremer : Directeur du Centre de Bretagne  
Responsable de l'Unité Littoral, Centre de Bretagne  
Responsable du Processus "Expertises et avis", Station de Lorient